

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

– 09-14184 / 101968

Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval
fabrication/production de moteurs «pas-à-pas»: usinage CNC – bobinage
– coupage des câbles – injection – assemblage des actionneurs – montage circuits
– injection plastique.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

110 H, 70 F

01.07.2009–30.06.2012 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

– 09-14138 / 101658

British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt
fabrication de cigarettes (production – logistique – maintenance)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
147 H, 73 F

17.04.2008–30.04.2011 (Modification)

Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

– 09-14193 / 110374

Coelec SA, 1203 Genève
service de piquet pour la clientèle
besoins spéciaux de consommation
1 H

01.08.2009–31.07.2012 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

– 09-14139 / 101658

British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt
fabrication de cigarettes (production – logistique – maintenance)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
200 H, 110 F

17.04.2008–30.04.2011 (Modification)

Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14050 / 111642
Bedag Informatique SA, 1004 Lausanne
centre de compétence Lausanne: Output Center.
besoin urgent
2 H
01.04.2009–31.03.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 09-14040 / 101663
Donzé-Baume, Branch of Richemont International SA, 2345 Les Breuleux
tournage et fraisage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
23 H, 1 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-13774 / 100862
Huntsman Advanced Materials (Switzerland) Sàrl, 1870 Monthey
bâtiments 281, 315, 343, 366, 379 et 443
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
120 H
02.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)
- 09-13951 / 100726
Micarna SA, 1024 Ecublens VD
Arrivage
besoins spéciaux de consommation
4 H, 2 F
12.02.2009–31.01.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-13952 / 100726
Micarna SA, 1024 Ecublens VD
Préemballage
besoins spéciaux de consommation
28 H, 7 F
12.02.2009–31.01.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14051 / 111642
Bedag Informatique SA, 1004 Lausanne
centrale de facturation Lausanne, Input / Output Management.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
15 H
01.04.2009–31.03.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 09-14049 / 111642
Bedag Informatique SA, 1004 Lausanne
centrale de facturation Lausanne
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
11 H
01.04.2009–31.03.2012 (Nouveau permis)
- 09-14079 / 111128
MANUFACTURE GENEVOISE DE HAUTE HORLOGERIE SA,
1217 Meyrin 2
service Maintenance Bâtiment; intervention lors de dérangements ou des alarmes
sur les infrastructures techniques du bâtiment.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.04.2009–31.03.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 09-14025 / 100012
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc
circuit visiteur (guides)
besoins spéciaux de consommation
1 H, 6 F
01.05.2009–30.04.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 09-13953 / 100726
Micarna SA, 1024 Ecublens VD
Désossage
besoins spéciaux de consommation
20 H, 5 F
12.02.2009–31.01.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

– 09-13773 / 100862

Huntsman Advanced Materials (Switzerland) Sàrl, 1870 Monthey
bâtiments 281, 343, 366 et 443.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
45 H

02.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

– 09-14058 / 111639

3PL SA, 1580 Avenches

logistique / secteurs; torréfaction, conditionnement, stockage et maintenance
pour le Centre de Production Nespresso

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
25 H

24.03.2009–31.03.2012 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

28 avril 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail